

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JUIN 2015 – 20H30

Le 11 juin 2015, à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'ORBEC, légalement convoqué le 3 juin 2015, s'est réuni en séance ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Étienne COOL, Maire d'ORBEC.

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation compte rendu de la précédente réunion
- Remerciements
- Choix du bureau d'études AMI
- Décisions budgétaires modificatives
- Convention pour versement de participation à Notre-Dame
- Vente d'herbe terrain Croix aux Lyonnais, jardins familiaux et rue haute justice
- Renouvellement bail commercial La Poste
- Révision prix des parcelles à bâtir
- Révision de tarif des encarts publicitaires du bulletin municipal
- Gratuité musée pour journées du patrimoine
- Honoraires expertise péril 26 rue Grande
- Questions diverses

ÉTAIENT PRÉSENTS : E. COOL, Maire; E. MACREZ ; G. MORIN, G. DELAFOSSE, F. RAMOS, Adjoint ; B. BLOTTIERE, M. COGE, F. VERGER, L. DROUET, F. BIENVENU, C. MOREL, D. DU MERLE, C. ADAM.

ABSENTS EXCUSES : G. HULIN donne pouvoir à F. RAMOS, J-L POUILLE donne pouvoir à E. COOL, G. LAUTONNE donne pouvoir à G. MORIN, S. FOSSET donne pouvoir à D. DU MERLE, S. FERREIRA donne pouvoir à C. MOREL.

ABSENT : L. MIGNON

Secrétaire de séance : L. DROUET.

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu de la précédente réunion et questionne sur d'éventuelles observations.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

REMERCIEMENTS

Etablissement Français du Sang :

Remercie pour la mise à disposition gracieuse du centre culturel pour la collecte du 21 avril dernier.

SDEC ENERGIE :

Remercie pour la mise à disposition gracieuse du Centre Culturel le 4 mai dernier pour l'organisation de la Commission Locale d'Énergie Livarot-Orbec.

Mr Ambroise DUPONT, Président de l'UAMC :

Remercie pour l'envoi du dernier bulletin municipal de la Ville d'Orbec.

Mr Michel TESNIERES, Président de l'association ACPG-CATM-TOE et VEUVES :

Remercie pour la subvention 2015.

Association Interconsulaire pour le Développement de l'Apprentissage dans les Secteurs des Métiers, du Commerce et de l'Industrie du Département de l'Eure :

Remercie pour la subvention 2015 versée au CFAIE de Val de Reuil.

Mme Alison MEZERETTE et Mr Rachid KARIM :

Remercie la municipalité pour le bon d'achat d'une valeur de 150 € offert à l'occasion de la naissance de leur fille Nawel.

Mr Teddy BINET et sa famille :

Remercie les élus et le personnel pour les marques de sympathie et gerbe de fleurs lors du décès de sa maman.

15/31 – CHOIX BUREAU D'ÉTUDES AMI

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un appel d'offres a été lancé pour recruter un cabinet pluridisciplinaire qui se verra confier les missions de diagnostic et de projet en vue de mettre en place le programme de revitalisation de centre bourg pour lequel notre commune a été déclarée lauréate.

Le comité de pilotage a procédé à une première sélection pour ne retenir que 3 cabinets sur les 15 candidats. Il a ensuite auditionné les trois présélectionnés afin de déterminer la meilleure proposition.

Les résultats des auditions ont été présentés à la commission d'appel d'offres qui propose de retenir le cabinet Anne Tessier.

Le conseil municipal suit l'avis de la CAO et retient le cabinet Anne Tessier.

Le montant de la prestation étant arrêté à la somme de 86 000 € HT (103 200 € TTC), les 2 cabinets non retenus seront indemnisés à hauteur de 3000 €.HT (3 600 €TTC).

Accepté à l'unanimité.

15/32 – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES MODIFICATIVES

Madame Brigitte BLOTTIERE rejoint l'assemblée.

Licences informatiques :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que conformément au contrat de location, le matériel informatique de la mairie a été renouvelé en début d'année. Les licences informatiques ont également dû être achetées mais n'étaient pas prévues en dépenses d'investissement du budget primitif 2015.

Afin d'honorer la facture d'un montant de 1047,94 €, il est proposé au conseil municipal la décision modificative suivante :

Art. 2151 Réseaux de voirie (15.71 ralentisseurs CDC)	- 1 050 €
Art. 205 Licences informatiques	+ 1 050 €

Madame Camille MOREL questionne sur la mise en concurrence du prestataire. Monsieur Gérard DELAFOSSE informe que le prestataire local donne entière satisfaction et que ses tarifs correspondent tout à fait aux prix du marché.

Accepté à l'unanimité.

Participations école Notre-Dame :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les services de la perception ont rejeté le versement de la participation à l'école Notre-Dame et nous informent que la totalité des participations aux dépenses des établissements d'enseignement privé s'imputent au 6574.

Afin de pouvoir procéder au versement de cette participation, il est proposé au conseil municipal la décision modificative suivante :

Art. 6558	- 49 200 €
Art. 6067	- 1 878 €
Art. 6574	+ 51 078 €

Accepté à l'unanimité.

15/33 – CONVENTION PARTICIPATION ÉCOLE NOTRE*DAME

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les services de la perception ont rejeté le versement de la participation à l'école Notre-Dame, et nous informent que toute subvention supérieure à 23 000 € nécessite obligatoirement une convention.

Le total de cette participation s'élève à 61 030 €, réparti comme suit :

- 49 200 € de participation forfait par élève
- 1 500 € de participation voyage
- 228 € de participation Noël des maternelles
- 1 650 € de participation fournitures scolaires
- 8 452 € de participation cantine

Cette convention doit définir l'objet, la durée, le montant, les conditions d'utilisation de la subvention et les engagements de chacun.

Afin de pouvoir verser la participation à l'école Notre-Dame, inscrite à l'article 6574 du budget communal, il est proposé au conseil municipal de passer convention avec l'établissement d'enseignement concerné.

Accepté à l'unanimité.

15/34 – VENTE D'HERBE TERRAIN RUE CROIX AUX LYONNAIS, JARDINS FAMILIAUX ET RUE HAUTE JUSTICE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier des propriétaires de la maison située Rue des Champs Barras dans lequel ils font part de leur mécontentement concernant « le manque d'implication de la part de la ville quant à l'entretien et à la création d'un lotissement ».

Monsieur le Maire donne également lecture d'une proposition d'un agriculteur orbecquois pour l'achat d'herbe des parcelles suivantes, pour la somme de 370 € :

- Rue Croix aux Lyonnais cadastrées AD277, B129 et B154 d'une contenance de 61 083 m²,
- Rue Haute Justice cadastrée AC77 d'une contenance de 2 745 m².

Madame MOREL propose que la totalité soit versée sur le budget du CCAS. Monsieur COOL juge que cela n'est pas nécessaire dans la mesure où le budget du CCAS est abondé par le budget de la commune. Madame MOREL pense que 370€ représente peu pour la commune mais aurait pu profiter au budget CCAS.

Monsieur le Maire soumet au vote la proposition d'achat d'un montant de 370€.

Accepté à l'unanimité.

15/35 – RENOUVELLEMENT BAIL COMMERCIAL LA POSTE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de renouveler le bail commercial, pour une durée de 9 ans, avec la société LOCAPOSTE pour les locaux situés au 2, rue de Verdun abritant les locaux de La Poste.

Ce loyer s'élève à 26 000 €/an, soit 2 166 €/mois pour 530m².

Il est demandé aux membres du conseil municipal de valider le renouvellement de ce bail pour une durée de 9 ans et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette location.

Accepté à l'unanimité.

15/36 – RÉVISION PRIX DES PARCELLES À BÂTIR

Suite aux demandes faites lors des précédentes réunions du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de revoir à la baisse le tarif des parcelles de terrains à bâtir situées Rue des Champs Barras, pour que les prix soit plus conformes aux prix actuels du marché.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs fixés par délibération en date du 18 janvier 2012.

Monsieur le Maire propose de fixer les prix des parcelles comme suit :

- parcelle 1 d'une contenance de 719 m² : 30 000 € net vendeur
- parcelle 2 d'une contenance de 776 m² : 30 000 € net vendeur
- parcelle 3 d'une contenance de 829 m² : 30 000 € net vendeur
- parcelle 4 d'une contenance de 761 m² : VENDUE
- parcelle 5 d'une contenance de 553 m² : 28 000 € net vendeur
- parcelle 6 d'une contenance de 742 m² : 30 000 € net vendeur
- parcelle 7 d'une contenance de 798 m² : 30 000 € net vendeur
- parcelle 8 d'une contenance de 719 m² : 30 000 € net vendeur
- parcelle 9 d'une contenance de 550 m² : 28 000 € net vendeur

Madame MOREL rappelle qu'il convient de réfléchir à une compensation pour les propriétaires qui ont acheté la première parcelle à 43 000 € il y a 3 ans et souhaite connaître le coût de viabilisation de ces terrains.

Monsieur COOL précise que ce terrain a été vendu au prix du marché à l'époque et est tout à fait favorable pour une compensation (clôture ou autre ?). Quant au coût de viabilisation, il est d'environ 230 000 € (environ 8€ le mètre carré pour le terrain de l'EPMS).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent la révision des prix des parcelles à bâtir avec 14 POUR et 4 ABSTENTIONS.

Monsieur DELAFOSSE propose d'essayer de commercialiser nous-même afin d'éviter un coût supplémentaire pour les acquéreurs potentiels et d'installer un nouveau panneau sur le terrain.

Monsieur COOL pense qu'il ne faut pas s'interdire les services de professionnels.

Madame COGE propose de donner un peu de terrain en plus aux propriétaires de la première parcelle pour les dédommager.

Monsieur COOL n'y est pas opposé et verra avec le géomètre.

15/37 – RÉVISION DES TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES DU BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Gérard DELAFOSSE, adjoint en charge de la communication, souhaite proposer une augmentation des tarifs des encarts publicitaires du bulletin municipal et propose :

Quadrichromie :

- 4^{ème} de couverture : passer de 620 € à 900 €
- pleine page intérieure : passer de 500 € à 600 €
- 1/3 de page : passer de 310 € à 400 €
- 1/6 de page : passer de 240 € à 300 €

1 couleur :

- Format 45 x 170mm : passer de 160 € à 200 €
- Format 45 x 80mm : passer de 105 € à 150 €
- Format 25 x 80mm : 80 € à supprimer.

Accepté à l'unanimité.

15/38 – GRATUITÉ DU MUSÉE POUR LES JOURNÉES DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les journées du patrimoine se dérouleront cette année les 19 et 20 septembre et propose d'instaurer, pour ces 2 jours, la gratuité du Musée Municipal «Le Vieux Manoir».

Accepté à l'unanimité.

15/39 – HONORAIRES EXPERTISE 26, RUE GRANDE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'à sa demande, suite à des chutes de morceaux de verre et d'enduit de façade sur la voie publique (chaussée et trottoir) un expert en bâtiment a été nommé par le tribunal administratif de Caen, conformément à la procédure de péril.

Monsieur le Maire informe que l'ordonnance rendue par le tribunal administratif prévoit que les frais et honoraires de constat soient à la charge de la commune.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation des membres du conseil municipal d'émettre un titre de recette afin de percevoir le remboursement de cette dépense (1091,09 € HT soit 1 309, 31 € TTC) auprès des propriétaires de l'immeuble.

Accepté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'invitation, reçue en Mairie le 5 juin 2015, concernant le mariage de Rafaël RAMOS et Maeva ADLAN-MERINI qui sera célébré à l'église Notre-Dame d'Orbec, le samedi 22 août 2015 à 15h45.

- Monsieur le Maire rappelle les obligations des élus concernant leur présence dans les bureaux de vote lors des élections, et précise que c'est un vrai casse-tête d'organiser les permanences pour les élections régionales, qui auront lieu en décembre 2015.

- E.COOL informe le conseil municipal de la capture de 500 pigeons et précise que la capture continue.

- E.MACREZ fait part de l'état de délabrement du bâtiment (anciennement HEURTAUX), sis 2 rue de l'Aigle et demande à Monsieur le Maire de continuer à faire des courriers au propriétaire jusqu'à ce que le nécessaire soit fait.

- B. BLOTTIERE indique que les bancs de la commune doivent être nettoyés.

- F. VERGER fait part du tapage nocturne et de la vitesse excessive rue d'Enghien. Monsieur le Maire précise que l'implantation de ralentisseurs est prévue et qu'une procédure contre les habitants posant problème est en cours.

- C. MOREL regrette que des contrôles de vitesse n'aient pas été réalisés avant de décider de la création des ralentisseurs.

Séance levée à 22h30.